

# COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

## Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis  
De 14 heures à 17 heures  
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

### Réunion du Mercredi 20 Février 2019 P.V. N° 24

**Président** : M. Guy BOUCHON

**Délégué du C.D.** : M. William PONT

**Secrétaire** : M. Emile TASSISTRO

**Présents** : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI - Pierre COLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANCESCHINI – Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

## INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

## FORFAIT GENERAL

**D4 Poule B – CALLAS CANTON. Amende financière de 153 €.**

*Ce forfait général intervenant après la date prévue au calendrier pour le dernier match "aller", seuls les résultats des matches "aller" sont conservés, tous les matches "retour" étant gagnés sur le score de 3 à 0 par les autres clubs (art. 64.1 des R.S. du District).*

## MODIFICATIONS D'HORAIRES

**BORMES** : demande le report du match de D2 poule B contre Ste Maxime A S 2 du 17/02/2019 au 10/03/2019 à 15h00. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 10.03.2019 à 15h00.

**SANARY** : demande le report du match de D3 poule B contre GRIMAUD 2 du 03/03/2019.

Manque accord du club adverse.

## MATCHS A JOUER

### Match à jouer le 24 Février 2019

#### D2 poule A

RAMATUELLE 2 / PUGET SUR ARGENS 1 du 13/01/2019 (50628.1)

#### D3 poule A

AS ST CYR 2 / TREMPLIN F C 1 du 16/12/2018 (50754.1)

### Match à jouer le 10 Mars 2019

#### D2 poule B

BORMES MS 1 / STE MAXIME 2 du 17/02/2019 (50662.2)

#### D3 poule B

SO LONDAIS 3 / BESSE SPORTS 1 du 17/02/2019 (50791.2)

### Match à jouer le 31 Mars 2019

#### D4 poule A

OLLIIOULES U S 2 / CSK VAL ROUGIERES 1 du 16/12/2018 (50964.1).

## DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 17.02.19

#### D1

ST MANDRIER / CUERS PIERREFEU  
ESTEREL / LA LONDE  
LA VALETTE / FREJUS ST RAPHAEL  
CANNET DES MAURES / GARDIA CLUB  
COGOLIN / LA SEYNE FC  
T. HOPITAL / ST TROPEZ FC

#### D2 poule A

VIDAUBAN / GRIMAUD  
PUGET SUR ARGENS / LA LONDE  
LORGUES / BRIGNOLES  
RAMATUELLE / SIX FOURS LE BRUSC  
ST MAXIMIN / SANARY  
SC NANS / LE PRADET

#### Poule B

MAR VIVO / HYERES FC  
SC DRAGUIGNAN / PAYS DE FAYENCE  
SOLLIES FARLEDE / FC ROCBARON  
ST CYR / CALLAS CANTON  
SC TOULON / CARQUEIRANNE LA CRAU

#### D3 Poule A

MAR VIVO / PIGNANS  
ST CYR / LA CADIERE  
SOLLIES FARLEDE / ASPPT HYERES  
JS BEAUSSETANNE / GARDIA CLUB  
TREMPLIN FC / OLLIOULES  
LA VALETTE / CARQUEIRANNE CRAU

#### Poule B

ST MANDRIER / CUERS PIERREFEU  
LE VAL BESSILLON / BRIGNOLES  
CARCES / EC TOULONNAIS  
ST MAXIMIN / LE LAVANDOU  
BELGENTIER / LE PRADET

#### Poule C

LORGUES / TRANS

PUGET SUR ARGENS / BARJOLS  
ROQUEBRUNE / LES ARCS  
COGOLIN / PLAN DE LA TOUR  
SANARY / ST TROPEZ FC

**D4 Poule A**

ROCBARON / BESSE SPORTS  
TOURVES / SIX FOURS LE BRUSC  
MOURILLON / VAL DES ROUGIERES  
GARDIA CLUB / ST MAXIMIN  
OLLIOULES / ST ZACHARIE  
ASPTT HYERES / LA CADIERE

**Poule B**

CANNET DES MAURES / LES ARCS  
RIANS / PAYS DE FAYENCE  
BRAS / BARJOLS  
RC LA BAIE / PLAN DE LA TOUR

---

*Prochaine Réunion*  
*Mercredi 27 Février 2019*

**Le Président** : Guy BOUCHON  
**Le Délégué du C.D.** : William PONT  
**Le Secrétaire** : Emile TASSISTRO